



BULLETIN DE SOLIDARITÉ - ENTREPRISES

MERCI D'IMPRIMER CE BULLETIN ET DE L'ENVOYER,
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
AUX RESTOS DU CŒUR, 8 RUE D'ATHÈNES, 75009 PARIS.

Raison Sociale :

N° Donateur :

Adresse :

L'adresse est indispensable pour l'administration fiscale.

Code postal :

Ville :

E-mail :

Je demande à recevoir mon reçu fiscal par mail

Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail



Oui, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis en donnant :

100 €

500 €

1 300 €

2 000 €

Autre montant €



Je joins un chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur

OU

Je fais un don par carte bancaire (sauf carte American Express)

N° de CB (16 chiffres)

Date d'expiration / (mois / année)

Date du don / / (jour / mois / année)

Signature obligatoire

La loi Coluche vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 60 % du montant de votre versement, pris dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires de votre entreprise, avec report de l'excédent éventuel durant les cinq exercices suivants.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Donateurs des Restos du Cœur :
01 53 32 23 27 - service.donateurs@restosducoeur.org

